

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE DÉCLARATION DE
L'HONORABLE ALLAN J. MACÉACHEN,
VICE-PREMIER MINISTRE ET
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
DEVANT LA CONFÉRENCE ANNUELLE
DU COMITÉ CANADA-ISRAËL,
OTTAWA,
LE 16 MARS 1983

(TRADUCTION)

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

RELATIONS DU CANADA AVEC ISRAËL ET LE DIFFÉREND ISRAËLO-ARABE

Je me réjouis de l'occasion que me donne cette conférence de renouveler les contacts que j'entretenais avec le Comité Canada-Israël pendant mon séjour antérieur aux Affaires extérieures de 1974 à 1976. Je veux aujourd'hui vous parler des relations entre le Canada et Israël et du différend arabo-israélien. Il n'est pas dans mon intention cependant de couvrir tous les aspects de ces sujets très vastes puisque je viens tout récemment de faire une déclaration compréhensive à ce sujet devant le Comité permanent des Affaires étrangères du Sénat le 17 février et que j'ai de nouveau traité la question hier devant le Comité permanent des Affaires extérieures de la Défense de la Chambre des communes. Je veux tout simplement en souligner certaines des composantes.

Notre intérêt à l'égard d'Israël revêt un caractère spécial. Les liens étroits qui unissent nos deux pays remontent à de nombreuses années. Nous avons appuyé la création de l'État d'Israël en 1948 et nous y avons établi une mission diplomatique en 1954. À titre indicatif de l'intérêt que nous portons à Israël, notre ambassade est maintenant environ la sixième plus importante des représentations diplomatiques dans ce pays.

Au fil des ans, le Canada a développé de solides relations avec Israël et aussi une amitié fondée sur la compréhension et la franchise. Je suis convaincu que ces deux qualités nous ont donné une meilleure perspective des aspirations et des préoccupations des Israéliens et, en contrepartie, qu'elles ont aidé ces derniers à comprendre comment les Canadiens voient Israël. À cet égard, la contribution du Comité Canada-Israël à ce dialogue est fort appréciée.

La visite officielle que j'ai effectuée en Israël en 1976 m'a fait comprendre la vitalité de la démocratie israélienne et l'enthousiasme qui est typique des Israéliens. Ce ne sont pas là des choses qu'on oublie facilement, pas plus d'ailleurs que le sens de l'histoire qui imprègne la vie quotidienne des habitants d'Israël. J'ai trouvé mémorable l'histoire ancienne que l'on revit dans la ville sainte de Jérusalem. Il y a également une histoire plus récente, celle de l'holocauste, dont témoigne Yad Vashem afin que nul n'oublie les horreurs que l'homme a infligées à ses semblables. Enfin, j'ai pu voir s'écrire l'histoire quotidienne de l'affrontement incessant entre Arabes et Israéliens.

De quelle façon ont évolué nos relations avec Israël durant l'intervalle de sept ans depuis mon départ des Affaires extérieures? Je constate que l'amitié fondamentale entre les deux pays n'a pas changé et que les engagements fondamentaux du Canada et des Canadiens ont résisté à l'épreuve du temps. Les contacts et le dialogue se poursuivent à tous les niveaux.

Bien sûr, il y a des différences qui nous séparent, notamment certaines fort importantes en ce qui concerne diverses initiatives israéliennes dans le conflit israélo-arabe, comme le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Shamir, et moi-même l'avons clairement indiqué lors de notre rencontre aux Nations Unies l'automne dernier. Nous avons alors discuté de nos perceptions opposées du conflit, de l'invasion israélienne du Liban, de l'occupation de Beyrouth Ouest, de l'initiative Reagan et du Sommet de Fez. Nous avons aussi discuté de l'accélération des implantations israéliennes, et je fais valoir qu'à notre avis ces actions étaient contraires au droit international et préjudiciables au processus de paix. Nos divergences de vues ne portent cependant pas atteinte à l'appui que nous accordons à l'existence même d'Israël, contrairement à ce que certains ont suggéré, pas plus qu'elles ne mettent en cause nos rapports fondamentaux.

Il y a toujours eu des échanges actifs entre nos peuples. Le nombre de ceux-ci a d'ailleurs doublé depuis 1977; ces échanges se traduisent par quelque 40 000 à 50 000 visiteurs annuellement de part et d'autre. Dans bon nombre de cas, ces visites ont un caractère surtout familial, mais beaucoup sont des voyages d'affaires ou des voyages d'ordre professionnel. Il est bon de constater que les visites parlementaires se font plus nombreuses. Au sein de notre Parlement, un groupe parlementaire de l'amitié canado-israélienne a été créé et la Knesset israélienne compte un groupe analogue.

Sur le plan officiel, nous avons élargi des relations déjà étendues. Il existe maintenant un réseau d'accords et d'ententes qui n'était pas encore en place lorsque j'ai visité Israël. Ces instruments visent le commerce, l'agriculture, la recherche industrielle, la santé, les relations culturelles et la cinématographie. Nous avons même participé à un projet tripartite. Lorsque j'ai rencontré feu Yigal Allon, alors ministre des Affaires étrangères, nous avons parlé d'établir un comité mixte du commerce, initiative que je favorisais. Nous avons maintenant deux organismes de ce genre, un Comité mixte économique et un Comité mixte agricole. Ces deux comités se sont réunis l'an dernier, l'un en Israël et l'autre au Canada. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui au nom de mon collègue, l'honorable Edward Lumley, ministre de l'Industrie et du Commerce, que des crédits ont été approuvés en vue d'aider, de concert avec Israël d'un institut qui fera la promotion de la recherche et du développement industriels coopératifs au Canada et en Israël. Cette initiative a beaucoup bénéficié du travail accompli par l'honorable Herb Gray qui, en sa qualité de ministre de l'Industrie et du Commerce à l'époque, signa le 16 janvier 1982 la lettre officielle d'entente à ce sujet lors d'une visite officielle en Israël.

Nous avons périodiquement échangé des missions dans le but d'améliorer nos échanges commerciaux. À ces missions s'ajoutent également des visites régulières au niveau ministériel, et d'ailleurs nous attendons avec plaisir le ministre de l'Industrie et du Commerce israélien, M. Gideon Patt.

Comme je l'ai déjà indiqué au Comité du Sénat, j'espère et je compte bien visiter certains pays du Moyen-Orient, y compris Israël, plus tard au cours de l'année. Je veux effectuer ce voyage, car d'importants changements sont

survenus depuis ma dernière visite dans la région, changements qu'il faut voir de première main si l'on veut bien comprendre les réactions des pays concernés aux événements qui les touchent.

Je considère que cette nouvelle visite en Israël réaffirme l'engagement fondamental du Canada à l'égard de la nation israélienne. Nous avons constamment appuyé son existence comme État indépendant et non menacé dans la région. C'est là une composante fondamentale de notre politique du Moyen-Orient, composante qui n'est pas appelée à changer. En raison de notre engagement, nous avons parfois été très loin dans l'appui diplomatique que nous avons accordé à Israël. À titre d'exemple, quand l'existence d'Israël et sa légitimité ont été mis en cause dans des instances internationales, nous nous sommes fermement opposés à de tels efforts en vue de miner la position d'Israël.

Ces derniers mois, il y a eu trois tentatives en vue de priver Israël de sa qualité de membre d'organismes des Nations Unies, soit à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à la Conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des Télécommunications et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous n'avons pas fait que nous opposer énergiquement à ces tentatives en raison de notre adhésion aux principes de l'universalité, mais dans certains cas nous avons pris l'initiative afin de défendre ce principe. Par exemple, à la Conférence de l'AIEA en septembre dernier, le Canada et d'autres États de même opinion ont réussi à rallier le tiers des voix nécessaires pour défaire une résolution appelant l'expulsion d'Israël de l'Agence en raison de son attaque contre les installations nucléaires iraqiennes. Malheureusement, à la fin de la Conférence, une décision irrégulière sur un point de procédure suite à un vote tardif d'une délégation qui brisa une égalité des voix à 40 pour et 40 contre entraîna le rejet des créances d'Israël pour cette Conférence uniquement. Le Canada et seize autres États ont quitté la Conférence en signe de protestation.

Il est un autre point à souligner en ce qui concerne les centaines de résolutions présentées au sein du système des Nations Unies. Le Canada ne rédige pas ces résolutions et n'a aucun contrôle sur leur contenu. Par conséquent, nous ne les considérons comme un véhicule adéquat pour exprimer la politique canadienne, bien que nous tenions compte, au moment de voter, de la portée et de l'équilibre fondamentaux de chaque résolution.

Je me souviens qu'en 1976 l'ex-premier ministre Yitzhak Rabin avait fait observer que, de l'extérieur, le conflit entre Arabes et Israéliens semble beaucoup plus simple et beaucoup plus susceptible de résolution qu'il ne l'est malheureusement en réalité. Je ne sais si les Canadiens ont jamais partagé ce point de vue (et j'en doute vu notre longue expérience des opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient), mais les événements qui se sont produits depuis 1976 ont certainement montré les obstacles qui parsèment le chemin vers un règlement pacifique. Les problèmes dont nous discutons en 1976 n'ont toujours pas été réglés et restent au nombre des questions qu'il faut résoudre avant que le processus de paix ne puisse progresser. En Israël, j'ai eu de longs entretiens sur le rôle central des résolutions 242 et 338 comme fondement d'un règlement pacifique, la nécessaire reconnaissance de l'existence d'Israël par ses voisins arabes. J'ai aussi discuté de la nécessité du retrait israélien des territoires

occupés en 1967, des obstacles à un règlement pacifique que dressait l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés et de la nécessité d'une solution au problème palestinien qui reconnaisse les droits des Palestiniens.

Dans ma déclaration au Comité du Sénat, j'ai réitéré nos vues sur ces diverses questions qui vous sont bien connues. J'ai fait part de ces vues non seulement dans les milieux parlementaires mais aussi à l'occasion de mes entretiens aux Nations Unies avec le ministre des Affaires étrangères Shamir.

Depuis les entretiens que j'ai eus en Israël il y a sept ans, de nouveaux éléments se sont ajoutés à l'équation du Moyen-Orient, notamment les accords de Camp David et l'initiative du Président Reagan qui, à notre avis, s'inscrit dans la perspective de Camp David et mérite d'être appuyée. Le traité de paix israélo-égyptien qui a émergé des accords de Camp David est l'un des rares éléments positifs de l'écheveau complexe du problème israélo-arabe et constitue la preuve que la paix est possible entre Arabes et Israéliens lorsque leurs dirigeants se révèlent des hommes d'État au sens le plus noble du terme. Camp David montre aussi comment est imprévisible le chemin de la paix. Ni le Premier ministre Rabin ni moi-même n'avions pensé qu'un tel traité pouvait être à portée de la main lorsque nous en avons discuté.

Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis votre dernière conférence annuelle, des événements de grande portée se sont produits, événements qui ont marqué non seulement les relations d'Israël avec ses voisins arabes et les territoires occupés mais aussi Israël même.

Les promesses que renfermait le traité de paix entre l'Égypte et l'Israël ne se sont pas encore complètement matérialisées.

Bien qu'il revête encore plus d'importance qu'auparavant, le problème palestinien reste entier et ce, malgré qu'il soit reconnu par tous, y compris Israël, que les Palestiniens ont des droits légitimes et des exigences justes (pour utiliser le langage de Camp David) et qu'il y ait diverses propositions, par exemple l'initiative Reagan, qui pourraient servir de base aux négociations. Pour notre part, nous continuons d'appuyer le droit du peuple palestinien de participer pleinement aux négociations sur son avenir ainsi que son droit à une patrie, dans un territoire clairement défini, soit la Rive Occidentale et la Bande de Gaza. Nous n'excluons aucune option qui s'offre aux parties à la table de négociation.

Malheureusement, la récente réunion du Conseil national palestinien à Alger n'a pas donné au leadership palestinien un mandat de négociation clair, bien que l'ouverture soit peut-être suffisante pour qu'il y ait, avec des encouragements d'ailleurs, un certain mouvement dans le processus de paix.

Le rôle de l'OLP dans les négociations continue de susciter des controverses. Comme nous l'avons dit clairement, nous n'acceptons pas la prétention de l'OLP d'être le seul représentant légitime du peuple palestinien et nous n'envisageons aucunement de lui reconnaître ce rôle. Nous nous demandons comment l'OLP peut utilement participer à de telles

négociations aussi longtemps qu'elle refuse d'accepter le droit d'Israël à l'existence à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Toutefois, en raison de l'importance de l'OLP, nous avons gardé le contact au niveau des officiels. Nous croyons que de tels contacts sont valables et qu'il y a lieu de les poursuivre.

En dépit des nombreux sujets d'inquiétude que j'ai mentionnés, je crois qu'on est disposé, non sans quelques hésitations, à entreprendre des pourparlers et, par conséquent, qu'il existe des chances de faire avancer le processus de paix. Par ailleurs, ce mouvement pourrait fort bien s'arrêter si les parties ne font pas preuve d'une plus grande flexibilité. Il se peut que nous en soyons à un carrefour.

On a incité le Canada à jouer un rôle plus actif au Moyen-Orient afin d'accélérer le mouvement en faveur de la paix. Certains considèrent que le crédit que nous continuons d'avoir auprès des parties en cause nous donne la possibilité de chercher à les influencer. Naturellement, nous leur faisons connaître nos vues, aussi bien privément qu'en public. Par contre, nous ne nous faisons aucune illusion sur l'influence que nous pouvons avoir sur les Arabes ou les Israéliens.

On ne peut imposer une paix durable au Moyen-Orient, celle-ci ne pouvant être acquise que par la négociation. À cet égard, l'un des principaux problèmes est d'amorcer les négociations entre Arabes et Israéliens. Pour sortir de l'impasse actuelle, il faut trouver la façon d'encourager les parties à amorcer le cheminement qui les amènera face à face.

Malheureusement, l'histoire du conflit arabo-israélien semble caractérisée par le cycle des rendez-vous manqués, suivis d'éruptions de violence, suivis de nouveaux efforts de paix. De nouvelles occasions se sont présentées au cours des derniers mois, mais le créneau du progrès est très étroit et si les parties ne s'empressent pas de saisir ces occasions, le cycle meurtrier peut fort bien se répéter une autre fois. Si certains se réjouissent peut-être d'un tel état de choses, je crois que la grande majorité de la population directement touchée ne peut que souhaiter une fin honorable et pacifique au conflit, à condition qu'on puisse trouver une solution qui protège ses intérêts vitaux.

En conclusion, je tiens à rappeler et à souligner l'événement sans doute le plus marquant qui se soit produit au Moyen-Orient l'an dernier, soit le retrait définitif d'Israël du Sinaï et la remise pacifique de ce territoire à l'Égypte conformément au traité de paix qui a émergé de Camp David.

Ce geste donne la preuve qu'Israël veut la paix quand un pays arabe indique qu'il est disposé à négocier. Comme le montre le traité entre Israël et l'Égypte, un règlement israélo-arabe est possible au Moyen-Orient à partir du moment où les deux parties le veulent et à partir du moment où chacun s'efforce de comprendre les aspirations et les craintes de l'autre.

C'est cette réalité que nous devons garder constamment à l'esprit lorsque les événements semblent nous dire qu'il existe un fossé infranchissable entre les adversaires en présence. Elle autorise l'espoir sur lequel nous devrions tous chercher à bâtir.